

Le trente mars deux mil vingt-trois, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CLUIS ont été convoqués par lettre séparée, adressée à chacun d'entre eux pour une réunion qui aura lieu le six avril deux mil vingt-trois à dix-neuf heures quarante-cinq à la Mairie, pour délibérer sur l'ordre du jour de cette session comme suit :

Ordre du jour :

- ↳ Approbation procès-verbal de la séance précédente (23 mars 2023)
- ↳ Budget primitif 2023 (Budget Principal Commune, Assainissement, - Chaufferie Bois, Lotissement La Preugne)
- ↳ Demande de subvention DETR 2023 Travaux Eclairage Public
- ↳ Demande de subvention Fonds Vert Travaux Eclairage Public
- ↳ Questions et informations diverses

CONSEIL MUNICIPAL DE CLUIS
PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 6 AVRIL 2023
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLEURY Didier, Maire

Présents : FLEURY Didier, DALOT Jean-Pierre, BRISSE Aymeric, PENOT Mélissa, , AMPEAU Jean-Gabriel, BRE Frédéric, DAVIER Francis, DAVIGNON-BRISSE Ghislaine, MOTEAU Colette, MOULIN Ghislaine,

Absents : PORTIER-GONIN Aurélie (pouvoir à Mélissa PENOT)

Secrétaire de séance : MOULIN Ghislaine

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

Monsieur le Maire propose le rajout de 2 délibérations à l'ordre du jour :

- ↳ Occupation de la MEL par la SSC section Basketball
- ↳ Participation financière au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire d'Argenton sur Creuse

DELIBERATION N° 2023 - 04 - 001 portant sur le vote du budget primitif 2023 Budget Principal Commune

Monsieur le Maire donne lecture du budget Principal Commune de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 1 602 449,76 €
Investissement : 781 778,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

↳ Approuve le budget Principal Commune 2023.

Transmis en Sous-Préfecture le 12/04/2023

DELIBERATION N° 2023 - 04 - 002 portant sur le vote du budget primitif 2023 Budget Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du budget Assainissement de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 92 005,11 €
Investissement : 155 955,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

↳ Approuve le budget Assainissement 2023.

Transmis en Sous-Préfecture le 12/04/2023

DELIBERATION N° 2023 - 04 - 003 portant sur le vote du budget primitif 2023 Budget Chaufferie Bois

Monsieur le Maire donne lecture du budget Chaufferie Bois de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 73 640,82 €
Investissement : 22 581,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

↳ Approuve le budget Chaufferie Bois 2023.

Transmis en Sous-Préfecture le 12/04/2023

DELIBERATION N° 2023 - 04 - 004 portant sur le vote du budget primitif 2023 Budget Lotissement de la Preugne

Monsieur le Maire donne lecture du budget Lotissement de la Preugne de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 59 899,98 €
Investissement : 35 965,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

↳ Approuve le budget Lotissement de la Preugne 2023.

Transmis en Sous-Préfecture le 12/04/2023

DELIBERATION N° 2023 - 04 - 005 portant sur l'occupation de la MEL par la Section Basketball de la Société Sportive de Cluis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Sportive de Cluis, section Basketball, souhaite occuper la Maison d'Expression et de Loisirs (MEL) pour un cours de cross training les mercredis de 18 h 45 à 20 h

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ Donne son accord pour l'occupation de la MEL par la Société Sportive de Cluis, section Basketball, pour des cours de cross training les mercredis
- ↳ Dit qu'une convention fixera les conditions d'occupation
- ↳ Autorise le Maire à signer cette convention

Transmis en Sous-Préfecture le 12/04/2023

DELIBERATION N° 2023 - 04 - 006 portant sur la participation financière au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la région d'Argenton sur Creuse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la région d'Argenton sur Creuse a émis une demande de participation financière concernant une élève de la commune.

En effet, par délibération du 29 mars 2021, le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la région d'Argenton sur Creuse a voté une contribution pour les communes non adhérentes au Syndicat mais dont les élèves utilisent les circuits de ramassage pour se rendre dans les établissements d'Argenton sur Creuse. Cette contribution est composée d'une cotisation annuelle de 19.00 € par élève transporté en autocar et d'un forfait de 51 € pour l'année 2022/2023.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour la participation financière de la commune au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la région d'Argenton sur Creuse
- ↳ Accepte le paiement pour l'année 2022-2023 la contribution pour une élève de la commune soit un montant de 70.00 € (forfait de 51.00 € et cotisation annuelle par élève transporté 19.00 €)

Transmis en Sous-Préfecture le 12/04/2023

DELIBERATION portant sur la demande de subvention DETR 2023 Rénovation des installations d'éclairage public

Ajournée

DELIBERATION N° 2023 - 04 - 007 portant sur la demande de subvention Fonds Vert Rénovation des installations d'éclairage public

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la transition énergétique et notamment la réduction de la consommation d'énergie de l'éclairage public, il y a lieu de procéder à la rénovation de celui-ci.

De ce fait, il est possible de solliciter pour l'année 2023 une subvention au titre du Fonds Vert pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve le projet retenu et son estimation pour un montant de 115 469.98 € HT soit 138 563.98 € TTC

➤ Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches concernant ce dossier.

Plan de Financement :

MONTANT HT ET TTC	FONDS VERT %	MONTANT FONDS VERT	AUTO FINANCEMENT HT
115 469.98 € HT 138 563.98 € TTC	80 %	92 375.98 €	23 094.00 €

Transmis en Sous-Préfecture 13/04/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le secrétaire de séance,

Ghislaine MOULIN



Le Maire,

Didier FLEURY

